



ARRÊTÉ D'ANNULATION DE CREATION OU DE VACANCE D'EMPLOI

N° AN06032020

AN03920200306314

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 6 déclarations annulées

Article 2 :

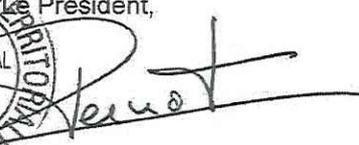
Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Jura

Le président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Champagnole le 6 mars 2020



Le Président,

Clément PERNOT

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V03920020768001	Adjoint technique territorial	agent d'entretien	Le nbre d'heures ne convient pas	10h38	ARINTHOD 39240 Arinthod	01/03/2020	03920200214540
V039-2019-991	Adjoint technique principal de 1ère classe	chauffeur ampliroll / chauffeur ripeur	Le grade ne convient pas	35h00	SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER 39570 Montmorot		191
V039-2019-559	Adjoint technique principal de 1ère classe	CHAUFFEUR RIPEUR	Le grade ne convient pas	35h00	SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER 39570 Montmorot		183
V039-2019-560	Adjoint technique principal de 2ème classe	CHAUFFEUR RIPEUR	Le grade ne convient pas	35h00	SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER 39570 Montmorot		183
V039-2019-992	Adjoint technique principal de 2ème classe	chauffeur ampliroll / chauffeur ripeur	Le grade ne convient pas	35h00	SICTOM DE LA ZONE DE LONS LE SAUNIER 39570 Montmorot		191
V039-2019-602	Adjoint technique territorial	ADJOINT TECHNIQUE	Annulation du recrutement	09h00	SIVOS MATERNELLE ET PRIMAIRE DE MONTAIN LE LOUVEROT et PLAINOISEAU 39210 MONTAIN		184

PRÉFECTURE DU JURA
 REÇU LE :
 22 JUIN 2020
 Loi du 2 Mars 1982